

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**L'an deux mil vingt-trois, le 28 du mois de mars à quatorze heures,  
Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBATRE, dûment  
convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code des collectivités territoriales, s'est réuni en  
session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.**

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 11

Date de la convocation : le 22 mars 2023

**Présents :** M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie GUEGUEN, Mme Colette GROIZARD, Mme Christianne COGNÉE, M. Fabrice ROUSSEAU, Mme Danielle COMBE, Mme Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON, Mme Juliette SEGUIN, Mme Myriam PRAUD

**Absents ayant donné un pouvoir :** M. Jean-Maurice FOUASSON (donne pouvoir à M. Louis GIBIER), Mme Marie-Henriette ELIE (donne pouvoir à Mme Christianne COGNÉE), Mme Martine POMARE (donne pouvoir à Mme Sylvie GUEGUEN)

**Absents :** M. Guy ATLE, Mme Mireille DENIS, M. Patrice RAIMOND

**Désignée secrétaire de séance :** Mme Myriam PRAUD

**DEL2023-010 Budget annexe La Rocterie : Emprunt pour le financement du mobilier de la nouvelle résidence autonomie La Rocterie auprès de la Caisse d'Epargne**

Il est rappelé au Conseil d'administration que le projet d'ameublement et d'équipements de la nouvelle résidence autonomie est prévu pour un montant de 80 682,65 € HT (soit 96 819,18 € TTC)

Cette dépense est financée pour partie par l'excédent d'investissement reporté d'un montant de 50 235,19 €.

Afin de permettre le financement complet de l'opération, Monsieur le Président, propose après avoir consulté plusieurs banques, de contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne. Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

- Prêt à moyen terme de 23 000 €
  - o Montant sollicité ..... 23 000 €
  - o Durée ..... 25 ans
  - o Périodicité ..... Trimestrielle
  - o Taux fixe..... 4.49%
  - o Amortissement du capital..... Progressif



o Frais de dossier ..... 500 €

**Sur proposition de Monsieur le Président,**

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :**

- **DONNE SON ACCORD** pour contracter un prêt auprès de la Caisse d'Épargne aux conditions énumérées ci-dessus et composé de la manière suivante :
  - o Un emprunt à taux fixe de 4.49 % d'un montant de 23 000 €
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DELIBERATION PUBLIEE

Le 17/04/2023

Le Président du CCAS,  
Louis GIBIER



Fait et délibéré, les jour, mois et an que  
dessus

Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme,  
En mairie, le 17/04/2023

La secrétaire de séance,  
Myriam PRAUD